



## **Communication du Conseil de Paris**

### **La rentrée 2022 des enfants, des jeunes et des familles parisiennes**

Chaque rentrée scolaire est un moment de défis nouveaux. Cette année ne fait pas exception, après un été marqué par des évènements climatiques sans précédents. Notre monde change sous nos yeux, par l'effet de l'activité humaine. Il nous faut donc agir pour limiter ces bouleversements, et nous adapter à cette nouvelle donne. Ce nouveau monde implique de nouveaux apprentissages pour nos enfants, des crèches et des écoles rénovées et adaptées aux grandes chaleurs moins consommatrices d'énergie l'hiver, ainsi que des personnels formés aux enjeux de demain.

#### **Chiffres clefs**

##### **La petite enfance**

**836 établissements d'accueil de la petite enfance municipaux et partenariaux financés par la Ville de Paris**

**40 802 places en 2021, soit une augmentation de +6% en trois ans (+ 2 155 places supplémentaires).**

**63% des enfants peuvent disposer d'une place en accueil collectif (25% seulement dans les autres grandes villes)**

**8200 personnels**

**À Paris, la répartition entre les différents modes d'accueil est la suivante :**

**8% sont gardés à domicile par un.e auxiliaire parental.e**

**4% sont gardés par un.e assistant.e maternel.le**

##### **Les écoles et les collèges publics**

**166 900 enfants et adolescents scolarisés dans les établissements de la Ville :**

**109 000 dans le premier degré (41 800 en école maternelle et 67 200 en école élémentaire)  
dont 3600 élèves en situation de handicap dans le premier degré**

**53 000 élèves en collège dont 2060 élèves en situation de handicap dans le second degré hors ULIS);**

**810 écoliers et 841 collégiens sont scolarisés dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS);**

**638 écoles publiques :**

**283 écoles maternelles ;**

**281 écoles élémentaires ;**

**74 écoles polyvalentes**

**Dont 214 écoles classées en éducation prioritaire (187 REP et 27 REP+) et 25 écoles bénéficiant d'une CAPPE**

**114 collèges publics, dont 30 en REP et REP +**

**1 lycée municipal pour adultes, géré et financé par la Ville**

**26 000 auditeurs qui suivent les Cours d'Adultes à Paris**

**23 000 000 de repas servis dans les cantines**

**23 900 personnels dans les écoles et les collèges**

Pour répondre aux défis éducatifs de notre temps, la Ville de Paris met en œuvre des dispositifs innovants, inspirés d'expériences reconnues ailleurs en France ou à l'étranger. Le changement climatique nous invite à construire un nouveau rapport à la nature. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes engagés depuis le début de la mandature à développer la pratique de l'école dehors, qui montre déjà tant de succès dans plusieurs pays d'Europe, plutôt situés dans la partie nord de notre continent. Apprendre hors les murs apporte des bénéfices en termes de motivation, d'apprentissage, et de coopération. Sortir permet notamment de lutter contre la sédentarité de plus en plus importante chez les enfants, favoriser le bien-être des enfants, développer toutes les intelligences, augmenter les capacités de mémoire, de concentration et d'attention, développer des compétences psychomotrices.

Des expériences de plus en plus nombreuses se développent au sein de la capitale dans différents lieux : cours d'écoles, parcs, bois, et même espaces urbains aux abords des établissements scolaires... Elles concernent à fois les temps scolaires et éducatifs (péri et extrascolaires). Ces initiatives, soutenues par la Ville de Paris, sont plébiscitées par le Ministère de l'Éducation Nationale et l'Académie de Paris. La Ville a élaboré en lien avec l'Éducation nationale un guide pratique à destination des professionnels permettant de répondre aux

premières questions pour ceux qui souhaitent initier cette pratique à Paris. Ce guide est disponible sur [paris.fr](http://paris.fr).

### **Une transformation des écoles pour le bien-être des élèves**

Le cadre scolaire fait également l'objet d'une transformation sans précédent, qui sera poursuivie dans les années à venir. La majorité du bâti scolaire parisien est ancien. La Ville consacre chaque année un effort majeur à sa rénovation. En plus de ces travaux importants, nous transformons nos cours d'école en « cours oasis », espaces végétalisés et adaptés aux périodes de chaleurs (22 nouvelles cours aménagées cet été, plus d'une centaine depuis 2018).

Les abords des écoles font également l'objet d'une transformation majeure pour l'amélioration de la sécurité et du bien-être des enfants et de leurs parents. Les piétonisations de voies – ou « Rue aux Écoles » se multiplient autour des écoles. Elles ont pour objectif de protéger de la circulation automobile le trajet des enfants jusqu'à leur établissement, tout en leur permettant de respirer un air moins pollué. L'espace ainsi récupéré sur la voiture permet de végétaliser la ville, de jouer ou de flâner en toute sécurité. Parmi les 168 « rues aux écoles » de la capitale, 114 ont été créées depuis l'été 2020, période de lancement de cette opération. 204 établissements scolaires sont aujourd'hui concernés.

Ces aménagements sont conjugués à d'autres actions de santé environnementale pour réduire les polluants présents dans et aux abords des établissements, comme le « plan plomb » ou les outils pour améliorer la qualité de l'air (4190 capteurs de CO2 ont été acquis par la Ville l'an dernier).

### **La restauration scolaire : toujours plus de qualité**

Le bien-être des enfants à l'école passe aussi par une alimentation de qualité et accessible à tous dans les cantines scolaires. À Paris, la restauration scolaire des écoles maternelles et élémentaires, des collèges et des lycées municipaux relève de la compétence de la Ville de Paris, qui l'a déléguée aux Caisses des Ecoles, présidée par chaque Maire d'arrondissement.

L'adoption du Plan d'Alimentation durable pour la période 2022-2027 a confirmé et accentué les ambitions que la Ville entend porter pour l'ensemble de la restauration collective, celle des crèches, des écoles et des collèges représentant la plus grande partie. Avec ce plan, la Ville souhaite promouvoir une restauration collective qui préserve le climat et la biodiversité. L'ambition est de parvenir à terme à 75 % d'aliments labellisés bio, 100 % de saison, 50 % produits et transformés à moins de 250 km de Paris. Pour une alimentation plus saine et moins carnée, il sera proposé deux repas végétariens au minimum par semaine pour toutes et tous. Enfin, il s'agit d'obtenir une valorisation locale de 100 % des déchets alimentaires pour mettre fin à l'incinération des bio-déchets.

### **Un plan de recrutement de personnels de la petite enfance**

Ces objectifs et ces efforts reposent sur le remarquable dévouement des professionnels qui agissent au quotidien pour nos enfants.

La Ville dispose d'un important personnel de la petite enfance qui accueille chaque jour les plus petits dans notre réseau de 836 établissements d'accueil de la petite enfance municipaux et partenariaux, le plus grand de France. Plus de 40 000 places sont ouvertes cette année, ce qui permet à 80% des familles de trouver une solution de garde à Paris, taux inégalé en France. Toutefois, le secteur de la Petite enfance fait face au niveau national à une grave crise de recrutement. Cette crise touche à la fois les inscriptions dans les cursus professionnels vers les métiers de la petite enfance et les embauches par les gestionnaires de crèches.

Pour y répondre, la Ville de Paris a engagé un plan d'action qui offre de nombreuses perspectives de recrutement, pour l'ensemble des métiers de la petite enfance. Ainsi, 350 places sont ouvertes au concours d'auxiliaires de puériculture qui a lieu en ce mois d'octobre. Les recrutements sont plus largement ouverts aux assistants éducatifs petite enfance (AEPE), titulaires d'un CAP petite enfance ou accompagnement éducatif petite enfance. Les auxiliaires de puériculture et les assistants éducatifs petite enfance peuvent être recrutés tout au long de l'année par voie contractuelle, dans l'attente des concours. Environ 80 postes devraient également être ouverts au prochain concours EJE (70 en 2021 et 80 en 2022), les recrutements d'EJE pouvant également s'effectuer par détachement ou, depuis septembre 2022, par voie contractuelle, dans l'attente des concours. De plus, 45 postes de responsables ou d'adjoints (infirmières, puéricultrices ou cadres de santé) sont à pourvoir, par la voie du concours ou par détachement. Enfin, le nombre de postes d'apprentissage a été augmenté à 160 pour favoriser cette voie de pré-recrutement.

La Ville déploie de larges actions de communication autour de ces recrutements : diffusion de flyers dans les établissements, valorisation des avantages proposés par la Ville, renforcement des liens avec les écoles de formation à l'échelle de toute l'Ile-de-France, participation à la semaine de l'attractivité des métiers du social en octobre 2022 et à différents salons pour l'emploi. La richesse de l'offre de formation proposée par la Ville – 4 400 agents, soit plus de la moitié des effectifs, ayant suivi une formation en 2021 par exemple, et 60 agents ayant bénéficié, en 2021, d'une préparation à l'obtention d'un diplôme pour favoriser leur parcours professionnel – constitue un complément essentiel pour l'attractivité de la Ville de Paris et le développement des compétences des professionnels.

### **Dans chaque école, une équipe à l'écoute des enfants**

La Ville de Paris veut offrir à chaque enfant les meilleures conditions de réussite dans une école inclusive, accueillante et bienveillante. Elle prend en charge les enfants scolarisés sur les temps périscolaire et extrascolaire.

Dans chaque école, un Responsable Éducatif Ville (REV) est chargé de l'organisation des temps péri et extra scolaires. Il encadre une équipe d'animateurs renforcée par des agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM). Le REV veille à la cohérence des activités proposées au regard des orientations du PEDT et d'un projet pédagogique. Il est l'interlocuteur des parents pour toute question relative aux activités des enfants. Ses coordonnées sont affichées à l'entrée de l'école, et il peut utiliser Paris Classe Numérique (PCN) pour communiquer sur les différentes activités périscolaires. Une équipe d'agents spécialisés et d'agents techniques est chargée

d'entretenir les locaux : hygiène, nettoyage des sanitaires, des points de contacts et de tous les locaux y compris les espaces extérieurs (grandes surfaces, sols).

Les difficultés de recrutement sont aussi présentes dans les écoles, que ce soit dans le monde enseignant ou parmi les professionnels en charge du périscolaire. Pour y répondre, la Ville de Paris met en œuvre une dynamique nouvelle, l'« Arsenal de l'animation », afin d'impliquer toute la communauté éducative et redonner de l'attractivité au monde du périscolaire. Cette stratégie est déclinée à partir de septembre 2022 autour de 4 axes. Le premier chantier porte sur les « contenus éducatifs » : innovations pédagogiques et formation aux nouvelles pédagogies. Le second concerne les sujets de ressources humaines : attractivité de la filière animation, recrutement, formations et parcours. Le troisième regarde les sujets de pilotage et d'encadrement pour impliquer l'ensemble de la chaîne hiérarchique. Enfin, le dernier ouvre un volet « communication » et coéducation avec l'ensemble de la communauté éducative.

L'« Arsenal » est un ainsi projet stratégique articulé au nouveau PEDT pour répondre aux défis majeurs du développement éducatif et de l'apprentissage : développement des compétences psychosociales, pédagogie du numérique, urgence climatique, bien-être et santé mentale, éducation à la citoyenneté. La démarche est construite sur les attentes des professionnels et en dialogue avec l'ensemble de la communauté éducative : partage et valorisation des compétences et des pratiques, communication avec les familles et le corps enseignant, besoins managériaux et attractivité de la filière.

L'ambition éducative parisienne consiste mettre l'excellence pédagogique à la portée de tous les élèves. Ainsi, Paris compte aujourd'hui dix-sept établissements bilingues, comprenant des écoles maternelles et élémentaires. À la rentrée 2022, huit nouvelles écoles bilingues ont ouvert : trois d'entre elles enseigneront l'anglais, deux l'allemand, trois l'espagnol. De plus, les centres de loisirs bilingues se développent et rencontrent un succès remarquable auprès des familles.

### **Une offre éducative renforcée pour les collégiennes et les collégiens**

La réussite de tous les élèves passe également par un accompagnement éducatif adapté à tous les âges et à tous les niveaux scolaires. La Ville de Paris accompagne par exemple les collèges dans l'offre pédagogique qu'ils proposent à leurs élèves. Elle poursuit comme chaque année sa politique très volontariste d'éducation artistique et culturelle pour les collégiennes et au collégiens. En plus de 55 résidences artistiques dans les collèges, de nouvelles conventions entre l'Académie de Paris, les établissements et les conservatoires municipaux permettent l'ouverture dès cette rentrée de nouvelles classes à horaires aménagés notamment dans les établissements en éducation prioritaire. Ainsi une classe à horaires aménagés théâtre accueille cette année des élèves de 6e au collège Jean Perrin (20e arrondissement). Cette politique marque également la volonté de la Ville de lutter contre la ségrégation scolaire en participant à une offre éducative de qualité dans tous les établissements parisiens.

La Ville de Paris a également intégré, pour cette année scolaire, les grands objectifs éducatifs du projet éducatif de territoire (PEDT) dans tous ses dispositifs péri et extrascolaires à destination des collégiennes et des collégiens, pour prendre en compte les problématiques

sociétales amplifiées par la crise sanitaire de 2020. Ainsi la prévention des conduites à risques et notamment des rixes, l'éducation aux médias et le développement de l'esprit critique, l'acquisition de compétences psycho-sociales pour promouvoir le bien-être et une citoyenneté active, l'accompagnement des parcours scolaires et périscolaires sont pleinement pris en compte dans les activités proposées aux élèves.

### **Faire toute leur place aux enfants en situation de handicap**

L'attention aux plus fragiles est un fil conducteur des politiques de l'enfance et d'éducation de la Ville de Paris. Chaque année plusieurs centaines d'enfants en situation de handicap ou de maladie chronique sont accueillis dans les crèches parisiennes (556 en 2021). En 2022/2023 des formations spécifiques seront prévues pour aider les équipes à remplir leur mission (cette année par exemple sur le thème du spectre autistique) et répondre au mieux aux besoins des enfants accueillis. En fonction des situations, des professionnels supplémentaires disposant d'une expérience et de compétences particulières dans l'accueil de très jeunes enfants en situation de handicap sont également déployés dans les structures concernées.

Dans les écoles, la Ville développe une politique d'accueil et d'inclusion des enfants en situation de handicap au sein des services périscolaires (interclasses, études surveillées, goûters récréatifs), dans tous les centres de loisirs, ainsi que dans les 8 Centres de Loisirs À Parité (CLAP) qui accueillent pour moitié des enfants en situation de handicap et dont les effectifs sont limités à 30. Un 9<sup>e</sup> CLAP pour 15 jeunes en situation de handicap âgés de 11 à 16 ans ouvrira durant l'année scolaire.

La Ville renforce également son offre éducative au collège Victor Hugo de Paris centre, où une classe de 6<sup>ème</sup> bilingue langue des signes française/langue française vient d'ouvrir à la rentrée de septembre 2022. Les élèves sourds, dont la LSF est la langue privilégiée, pourront ainsi y suivre leur scolarité dans l'environnement ordinaire de l'éducation. Depuis plusieurs années, l'école de la rue de Turenne intègre également une filière bilingue accessible aux jeunes sourds.

### **JOP 2024 : une dynamique olympique amplifiée dans les établissements scolaires**

Enfin, la rentrée 2022 est l'occasion pour la Ville de Paris de s'engager pleinement dans la dynamique olympique au service des élèves, des familles et de la communauté éducative. De très nombreuses actions sont déployées. Un tiers des activités péri et extrascolaires proposées dans les dispositifs de la direction des affaires scolaires s'inscrivent dans les enjeux liés aux futurs jeux olympiques et paralympiques et leur héritage. Cette nouvelle donne a permis la mise en œuvre de 30 nouveaux projets associant des clubs sportifs, des associations de remobilisation scolaire, enseignants, professeurs de la Ville de Paris et animateurs déployés dans les écoles et les collèges. En 2023, les Jeux Sportifs Scolaires accueilleront notamment 6000 jeunes de 2600 classes d'élémentaires. Cette mobilisation générale en faveur de l'olympisme passe par l'implication forte de la communauté éducative et des jeunes eux-mêmes. Il est crucial de leur donner les moyens d'exprimer leurs idées, de proposer des projets à réaliser de manière collective et coopérative. L'évènement des JOP 2024 est un horizon pédagogique autant que sportif. Ses valeurs sont déjà inscrites au cœur du projet éducatif de la Ville de Paris.